



CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 18 MAI 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

DEL CM 03_2026_35

L'An deux mil vingt-six, le 18 mai, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la Présidence de Monsieur Igor TRICKOVSKI, Maire.

DATE DE CONVOCATION : 13/05/2026

DATE D’AFFICHAGE : 13/05/2026

Membres élus en fonction : 23 Nombre de présents : 19 Nombre de votants : 23 Quorum : 12

Etaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

M. Igor TRICKOVSKI, Mme Sylvie ARMAND-BARBAZA, M. Richard PELISSERO, Mme Magalie CAZAL, Mme Nathalie DARRAGUS, M. Joseph AFONSO, Mme Manuella SAINTE-ROSE, M. Zacharie RIBEIRO, Mme Aurélie ADAM, M. Baptiste IBANEZ, Mme Nihed JEBALI, M. Cédric LANCELLE, Mme Virginie CORDIER, M. Franck BOSTON, Mme Maria VIANA, M. Jérôme ARMAND, M. Stéphane DUBOIS, Mme Shavyna LOURDEMASSEY, M. Christian TANAÏS.

Excusé(es) représenté(es) : M. Hugues MASLARD pouvoir à Mme Nathalie DARRAGUS, M. Romolo GRASSI pouvoir à Mme Maria VIANA, Mme Emeline LESAGE BORDIER à M. Baptiste IBANEZ, Mme Clémence LUCAS pouvoir à M. Igor TRICKOVSKI.

Excusé(es) non représenté(es) :

Absents(es) :

Secrétaire de Séance : M. Joseph AFONSO.

OBJET : ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N° DEL CM 02_2026_21 RELATIVE A LA DÉSIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMUNE AU SEIN DU SYNDICAT MIXTE OUVERT « ESSONNE NUMERIQUE ».

VU les articles L.5711-1, L. 5211-1 et L. 5212-1 et suivants, L. 2122-7 et L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2016-PREF-DRCL/778 du 11 octobre 2016 portant création du Syndicat mixte ouvert « Essonne numérique » ;

VU la délibération n° DEL CM 02_2026_21 du Conseil Municipal en date du 20 mars 2026 relative à la désignation des membres au sein du syndicat mixte ouvert « Essonne Numérique » ;

CONSIDÉRANT les statuts du syndicat mixte ouvert « Essonne Numérique » ;

CONSIDÉRANT de transition numérique sur le territoire du département de l'Essonne;

CONSIDÉRANT que la commune est membre du syndicat mixte ouvert « Essonne Numérique » et que la commune dispose d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant;

CONSIDÉRANT qu'en application de la loi du 22 juin 2020 relative à l'installation des syndicats mixtes, l'élection des délégués au sein de syndicats intercommunaux peut se réaliser au scrutin ouvert si l'assemblée le décide à l'unanimité;

CONSIDÉRANT qu'il y a eu une double désignation de représentant au sein de la Commune et de l'EPCI lors de la délibération communale n° DEL CM 02_2026_21 du 20 mars 2026 ;

CONSIDÉRANT qu'il convient d'annuler et remplacer en cette délibération en proposant de nouvelles désignations de représentants de la commune au sein du Syndicat mixte ouvert "Essonne numérique".

CONSIDÉRANT l'avis de la commission municipale en date du 11 mai 2026 ;

Monsieur Le Maire propose ainsi de voter à scrutin ouvert la désignation des candidatures suivantes:

- M. Zacharie RIBEIRO Titulaire
- Mme Nihed JEBALI Suppléante

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité,

ANNULE ET REMPLACE la délibération n° DEL CM 02_2026_21 du 20 mars 2026.

DESIGNE les délégués suivants pour représenter la Commune au syndicat mixte ouvert « Essonne numérique » :

- M. Zacharie RIBEIRO Titulaire
- Mme Nihed JEBALI Suppléante

*Ainsi fait et délibéré aux
Jours, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,
A Villejust, le 18/05/2026*

*Le Maire,
Igor TRICKOVSKI*

The image shows a handwritten signature in blue ink that reads "Igor Trickovski". To the right of the signature is a circular official stamp. The stamp contains the text "VILLEJUST" at the top, "ESSONNE" at the bottom, and a central emblem featuring a coat of arms with a castle tower and a sun. There are also some smaller, less legible markings within the stamp.